

Les crédits

révoquer le permis, de s'adresser aux tribunaux si les travaux se poursuivent, de faire ce qu'il aurait dû faire il y a des mois et de recourir à tout moyen politique, financier et juridique dont il dispose pour faire cesser les travaux. Si le gouvernement n'agit pas, toute commission d'évaluation environnementale mise sur pied ne sera qu'un simulacre de commission. Elle sera inutile parce que les travaux de construction auront été terminés avant qu'elle puisse présenter son rapport.

• (1220)

Nous n'avons pas encore parlé de l'existence, oui ou non, d'une entente entre le premier ministre de la Saskatchewan et le ministre de l'Environnement. Il n'y a qu'une manière de savoir s'il y a eu une telle entente, et c'est de demander au ministre de déposer tous les documents, lettres, projets d'entente ou autres, pour que la Chambre puisse tirer ses propres conclusions.

Je trouve difficile à croire, comme toute personne raisonnable, que la province de la Saskatchewan s'exposerait de son plein gré à des poursuites judiciaires en passant des contrats ou même en faisant des appels d'offres, si elle n'avait pas la certitude de pouvoir le faire. Seul le ministre de l'Environnement pouvait lui donner le feu vert.

C'est pourquoi le gouvernement doit rendre publique toute information concernant les déclarations du premier ministre de la Saskatchewan et du président de la Saskatchewan Power Corporation au sujet d'une telle entente. C'est le seul moyen pour le public et pour la Chambre de savoir qui dit la vérité dans cette affaire et à qui faire confiance quant au devenir de nos plus précieuses ressources écologiques.

Je somme le ministre et le gouvernement de ne plus tenter de tromper les Canadiens à propos de ses intentions en matière d'environnement. Ce n'est pas avec des menaces qu'on prévient les dommages qu'entraînera ce projet, lequel devrait être soumis à une étude d'impact approfondie. Il devrait faire l'objet d'un rapport complet. Il est maintenant trop tard dans le cas du barrage Rafferty. Il faut l'admettre. Le mal est fait d'une façon irrémédiable, mais il est encore temps d'arrêter les travaux et de veiller à ce que le projet du barrage Alameda ne suive pas le même chemin tortueux que celui du barrage Rafferty.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, en tant que député représentant une circonscription du Manitoba, je m'intéresse depuis très longtemps au conflit entourant le projet Rafferty-Alameda. J'ai eu l'occasion de faire une vérification ce matin, et j'ai vu que j'avais soulevé cette question en juin 1988.

Mon intervention découlait de renseignements qui m'avaient été fournis par quelqu'un qui travaillait au bureau du ministre à ce moment-là. Cette personne s'inquiétait du fait que les effets du projet Rafferty-Alameda sur le Manitoba n'étaient pas pris en considération dans les délibérations et les ententes entre le gouvernement de la Saskatchewan et celui du Canada.

La personne dont je parle a fini par démissionner de ses fonctions au bureau du ministre de l'Environnement à cause de cette question. C'est par suite de cette démission qu'on en est venu à croire qu'un accord avait été conclu à ce moment-là entre le gouvernement de la Saskatchewan et celui du Canada, accord selon lequel le premier appuierait le second en ce qui concerne le Parc national des Prairies à condition que ce dernier le laisse faire ce qu'il veut relativement au projet Rafferty-Alameda.

La personne dont je parle est évidemment Elizabeth May, qui a depuis repris son travail de militante dans le domaine de l'environnement et qui vient d'écrire un livre sur le conflit concernant Moresby-Sud et l'île Lyell.

Je mentionne cela pour rappeler au gouvernement et au ministre que ce dernier n'a pas pris la bonne décision en ce qui concerne la situation actuelle au barrage Rafferty-Alameda. Il a déjà tardé à faire ce qu'il doit faire. Nous savons en effet qu'il pourrait annoncer une décision plus tard. Nous ne savons pas ce qu'elle sera. Il a donc tardé à prendre la bonne décision, qui est de révoquer le permis. Si le ministre persiste à ne pas le faire, il sera le troisième titulaire du portefeuille de l'Environnement à perdre sa crédibilité à cause du barrage Rafferty-Alameda.

Tom McMillan, qui avait suscité beaucoup d'espoir à son arrivée au ministère de l'Environnement, a fini par se discréditer à cause de la façon dont il s'est occupé de ce projet. Le ministre suivant a quitté son poste pour des raisons qui n'ont rien à voir avec l'environnement, mais il avait déjà perdu une partie de sa crédibilité parce qu'il